

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 685 Subventions (5.500 euros) à deux associations du 6e arrondissement dans le cadre de l'action culturelle locale.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Le Sixième ateliers d'artistes et Comité de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-des-Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 6e arrondissement, à l'association Le Sixième ateliers d'artistes, 2 rue Guynemer 75006 PARIS, au titre de ses activités 2019, Simpa 6245 ; 2019-07445 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 6e arrondissement, à l'association Comité de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-des-Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain, 6 Place Saint-Germain-des-Prés 75006 PARIS, Simpa 19280 ; 2019-07465

Article 3 : La dépense totale correspondante d'un montant de 5.500 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO